

Arrondissement de
MONTLUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
de DOMÉ RAT

L'an deux mille vingt-trois, le 18 novembre, à 10 heures, le conseil municipal de la commune de DOMÉ RAT, assemblé au lieu habituel de ses séances, au nombre de vingt-et-un, en session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 10 novembre 2023.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 21
Votants : 28

Date de l'affichage de la
convocation :

10 novembre 2023

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie de la liste
des délibérations :

21 novembre 2023

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mmes JOUANNIN..PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mr LIMOGES..Mmes DELERIS..FAUCHARD..COULANGEON..BERRUER..Mr LACAUX..Mme LAFAYE..Mrs PINHEIRO..OSTERTAG..Mme MATHIAUD..Mrs RICHOUX..LEFEBRE..LEFEBRE..Mmes CHIROL..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

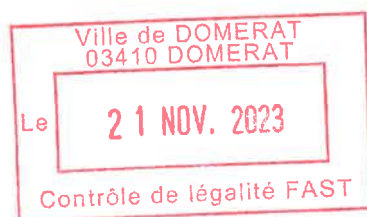
Absent : Mr DELEAU

Secrétaire de séance : Mr SURLEAU.

Ayant donné mandat de procuration : Mr BOY à Mme JOUANNIN, Mr HAMELIN à Mme FAUCHARD, Mr MALBET à Mr LIMOGES, Mme BRUNET à Mme COULANGEON, Mr LUQUET à Mr PINHEIRO, Mme DUCEAU à Mr DUFLOUX, Mme AURAT à Mme CHIROL.

OBJET : *Information au titre de l'article L 2122-22 : signature d'une convention de financement avec l'Etat relative à des travaux d'aménagement intérieur et extérieur de l'école Françoise Dolto.*

231118-03



Le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2023 est approuvé (date de publication : 21 novembre 2023).

Dans le cadre de la démarche « Notre école, faisons-la ensemble » lancée par le Conseil National de Refondation (CNR), une vaste concertation a été ouverte sur tout le territoire français associant les équipes pédagogiques dans les écoles, collèges et lycées volontaires mais aussi les familles, élèves et élus locaux, représentants d'associations, acteurs du tissu associatif avec pour perspective la liberté d'innovation des équipes portée par une dynamique collective.

Les écoles et établissements qui le souhaitent peuvent aller au-delà de la concertation et élaborer ou adapter, de manière consensuelle, un projet pédagogique ayant vocation à nourrir leur projet d'école ou d'établissement. Ces projets pédagogiques peuvent, le cas échéant, bénéficier d'un soutien financier.

Ainsi, l'école Françoise Dolto a présenté un projet visant à procéder au réaménagement de certains espaces intérieurs et extérieurs de l'établissement scolaire (réaménagement de la bibliothèque actuelle et création d'un jardin potager dans la cour).

D'un montant prévisionnel de 18 725 €, cette demande a reçu un avis favorable de la commission d'examen des projets pédagogiques présidée par le recteur et une subvention d'un montant de 9 600 € a été octroyée par l'Etat.

Madame le maire informe les membres du conseil municipal, que dans le cadre de la délégation que lui a confiée l'assemblée en date du 23 mai 2020, au titre de l'article L 2122-22 du CGCT, elle a signé avec l'Etat la convention de financement correspondante, conformément au document ci-annexé.

Le conseil municipal **PREND** acte des informations communiquées par madame le maire.



Pascale LESCURAT,

Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au registre,
Légalement signée par :

Guillaume SURLEAU,

Secrétaire de séance.

Convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique

N° 2023-003-0076

Entre

L'Etat,

Représenté par le recteur d'académie de CLERMONT-FERRAND

Ci-après dénommé « Etat »

Et

La Mairie de DOMERAT – 03410, représentée par son maire en exercice, madame Pascale LESCURAT,

Ci-après dénommée « Collectivité »

Vu la loi de finances pour 2023 prévoyant en son article 186 que, par dérogation aux dispositions de l'article L.211-8 du code de l'éducation, et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2026, l'Etat peut participer au financement des dépenses générées par les projets pédagogiques des écoles publiques,

Vu le projet pédagogique n° CPS3-H6ED - Réaménagement des espaces intérieurs/ extérieurs, présenté par l'école maternelle **Françoise Dolto,**

Vu l'avis de la commission d'examen des projets pédagogiques présidée par le recteur,

Vu la délibération du Conseil municipal du 23 mai 2020 approuvant la présente convention,

Dans le cadre de la démarche « notre école, faisons la ensemble » lancée par le Conseil national de refondation (CNR), une vaste concertation a été ouverte sur tout le territoire français associant les équipes pédagogiques dans les écoles, collèges et lycées volontaires mais aussi les familles, élèves et élus locaux, représentants d'associations, acteurs du tissu associatif avec pour perspective la liberté d'innovation des équipes portée par une dynamique collective.

Les écoles et établissements qui le souhaitent peuvent aller au-delà de la concertation et élaborer ou adapter, de manière consensuelle, un projet pédagogique ayant vocation à nourrir leur projet d'école ou d'établissement. Ces projets pédagogiques peuvent le cas échéant bénéficier d'un soutien financier.

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet d'organiser les modalités du soutien financier prévu dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique entre l'Etat, gestionnaire du fonds, et la collectivité en charge des dépenses afférentes au projet pédagogique présenté en annexe.

Les fonds attribués s'inscrivant dans une logique complémentaire et additionnelle aux financements assurés par la collectivité, cette dernière peut, le cas échéant, participer au financement des projets retenus en commission. Les fonds versés à la collectivité ne peuvent couvrir des dépenses de personnels.

Article 2 - Montant et modalités de versement de la subvention allouée dans le cadre du Fonds d'innovation pédagogique

Le budget du projet pédagogique présenté en annexe étant fixé à 18 725 € :

- L'Etat s'engage à verser à la collectivité dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique une subvention d'un montant maximum de 9 600 € pour couvrir les dépenses prévues dans le cadre du projet pédagogique **notamment pour le réaménagement intérieur (BCD) et l'intervenant extérieur : conteur.**

Le montant de la subvention versée par l'Etat pourra être minoré pour correspondre au montant des dépenses réellement exécutées par la collectivité.

L'Etat verse à la collectivité la somme de 2 880 €, correspondant à une avance de 30 % maximum de sa participation au projet d'innovation pédagogique, à la signature de la présente convention.

Il sera procédé au complément de la subvention de l'Etat à la collectivité dès la production par cette dernière des pièces justificatives de dépenses, selon le format décrit à l'article 4 de la présente convention. Le montant de l'avance sera déduit de la subvention à verser par l'Etat.

La subvention est imputée sur les crédits du programme 140 « enseignement scolaire public du 1^{er} degré » de la mission interministérielle « enseignement scolaire ».

L'ordonnateur de la dépense est le Recteur de l'Académie de CLERMONT-FERRAND

Le comptable assignataire est la DDFIP de l'Isère.

Article 3 – Durée de la convention

La présente convention prend effet à la date de sa signature par l'ensemble des parties et a une durée de validité d'un an.

Elle est tacitement reconduite jusqu'à l'exécution complète des dépenses à la charge de la collectivité en faveur des projets pédagogiques précisés en annexe et au plus tard jusqu'à la date d'expiration du fonds d'innovation pédagogique (31 décembre 2026).

Article 4 - Modalités de restitution et compte rendu de la dépense

La collectivité s'engage à fournir à l'Etat un compte-rendu d'exécution de la dépense qui présentera le détail des dépenses réalisées comprenant notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées en faveur du projet précisé en annexe.



Ce compte rendu, qui devra être signé du représentant légal de la collectivité qui certifie la réalité de la dépense et son affectation aux projets subventionnés et du comptable public local, devra être produit aux services de l'Etat dans le mois suivant la réalisation de la dernière dépense exécutée

Article 5 - Communication

La collectivité s'engage à faire figurer de manière lisible le logo de « notre école faisons là ensemble » sur tous les supports de communication produits dans le cadre de la présente convention.

Article 7 - Recours

Toute litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

<p>A Clermont-Ferrand, le 11 septembre 2023</p> <p>Pour le Recteur et par délégation</p> <p>Pour le Recteur et par délégation, Le Chef de Division de la Modernisation et des Affaires Générales,  Julien BLANC</p>	<p>A Domérat, le 7 septembre 2023.</p> <p>Le représentant de la collectivité</p> <p>Le maire,  Pascale LESCURAT</p>
--	---



Aller à la fin >>>

Imprimer

Ecole maternelle Françoise Dolto / Domérat

Projet validé - Validation

N° UAI de votre établissement

0030865Z

Nom de l'établissement

Ecole maternelle Françoise Dolto

Nom

DURAND

Fonction

Directrice d'école

Nom du projet Réaménagement des espaces intérieurs/ extérieurs

Afin de l'identifier plus rapidement, surtout si votre établissement prévoit d'en déposer plusieurs.

Si le projet est inter-établissement, combien sont concernés en dehors du vôtre ?

Jusqu'à 10 établissements EN PLUS du porteur de projet

Observations

Commentaires formulés par l'équipe d'analyse des dossiers

Commune

Domérat

Prénom

Emilie

Email à préciser, notamment si le porteur n'est pas le chef d'établissement

Aller à la fin →

Imprimer

Ecole maternelle Françoise Dolto / Domérat

Projet validé - Validation

N° UAI de votre établissement

0030865Z

Nom de l'établissement

Ecole maternelle Françoise Dolto

Commune

Domérat

Nom

DURAND

Prénom

Emilie

Fonction

Directrice d'école

Email à préciser, notamment si le porteur n'est pas le chef d'établissement

Nom du projet Réaménagement des espaces intérieurs/ extérieurs

Afin de l'identifier plus rapidement, surtout si votre établissement prévoit d'en déposer plusieurs.

Si le projet est inter-établissement, combien sont concernés en dehors du vôtre ?

Jusqu'à 10 établissements EN PLUS du porteur de projet

Observations

Commentaires formulés par l'équipe d'analyse des dossiers

I. De la concertation au plan d'action

Quelles sont les idées d'évolution ou de transformation identifiées à l'issue des concertations ?

Réaménagement de la BCD actuelle avec création d'un espace ludothèque

L'idée étant de créer un espace commun au sein de l'école permettant les échanges inter-classes, scolaires/périscolaire, de développer les compétences langagières, le lexique à travers la découverte d'albums et de jeux éducatifs.

Développer un lieu convivial avec des espaces dédiés à l'écoute d'histoires, à la mise en scène théâtrale, à la consultation d'albums, à l'accès au jeu.

Créer un lieu d'échange avec les parents d'élèves et le périscolaire.

Impliquer les familles dans la mise en place de cet espace et dans son utilisation au sein de l'école

Réaménagement des espaces extérieurs avec création d'un jardin potager dans la cour

Faire évoluer l'espace de la cour en un espace environnemental avec création de potagers

Découvrir la biodiversité de nos jardins

Sensibiliser les élèves à l'écologie et aux gestes éco-citoyen

Observations

Commentaires formulés par l'équipe d'analyse des dossiers

2. Notre plan d'action, ses priorités et ses objectifs

Notre plan d'action, c'est :

Faire évoluer la bibliothèque actuelle en créant un espace ludothèque et en développant différents espaces:

- espace théâtre et mise en scène
- espace écoute d'histoire
- espace jeux éducatifs
- espace exposition des travaux d'élèves

Créer un lieu convivial, d'échange et d'apprentissage tout en impliquant les différents acteurs de l'école (parents d'élèves, périscolaire, pause méridienne)

Développer une culture commune à travers les albums de littérature de jeunesse.

Création d'un espace potager en distinguant un espace fleuri / un espace potager

Construction d'hôtels à insectes

Élaboration d'un cahier de jardinier

Travailler le lexique autour du jardin, des plantations, de la faune

S'inscrire dans une démarche éco-citoyenne dans le label E3D

Observations

Commentaires formulés par l'équipe d'analyse des dossiers

Les priorités identifiées sur tout ou partie des trois dimensions fondamentales :

Excellence de la formation des élèves :

- | | | |
|---|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Lutter contre le décrochage scolaire | <input type="checkbox"/> L'accompagnement des parcours et l'orientation | <input type="checkbox"/> Alliances éducatives internationales |
| <input checked="" type="checkbox"/> Lutter contre les difficultés scolaires | <input checked="" type="checkbox"/> L'apprentissage des fondamentaux (plan maths et français) | <input type="checkbox"/> Alliances avec les partenaires économiques |
| <input type="checkbox"/> L'évaluation des élèves | <input checked="" type="checkbox"/> Lien école-famille | <input type="checkbox"/> Autre |

Égalité :

- | | | |
|---|---|--------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Lutter contre les assignations sociales et territoriales | <input type="checkbox"/> Ecole inclusive | <input type="checkbox"/> Autre |
| <input type="checkbox"/> Valeurs de la République et citoyenneté | <input type="checkbox"/> Egalité filles – garçons | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Climat scolaire (prévention et lutte contre les discriminations, les violences, le harcèlement) | <input type="checkbox"/> Education artistique et culturelle | |

Bien-être :

- | | | |
|---|---|--------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Education au développement durable et transition écologique | <input type="checkbox"/> Promotion de la santé y compris éducation à la sexualité | <input type="checkbox"/> Autre |
| <input checked="" type="checkbox"/> Aménagement des espaces (hors bâti scolaire) | <input type="checkbox"/> Activité physique et sportive | |

Le ou les objectifs que notre plan d'action vise à atteindre :

Développer un lieu convivial avec des espaces dédiés à l'écoute d'histoires, à la mise en scène théâtrale, à la consultation d'albums, à l'accès au jeu.
Créer un lieu d'échange avec les parents d'élèves et le périscolaire.
Impliquer les familles dans la mise en place de cet espace et dans son utilisation au sein de l'école

Favoriser une démarche éco-responsable au sein de l'école en lien avec le périscolaire.
Développer le projet jardin dans le cadre du PEDT de la ville de Domérat.
Sensibiliser tous les acteurs élèves, parents, enseignants et partenaires à la biodiversité et à l'environnement
S'inscrire dans une démarche éco-citoyenne avec la Labellisation E3D de l'établissement

Observations

Commentaires formulés par l'équipe d'analyse des dossiers

Votre projet relève-t-il d'une **expérimentation à caractère dérogatoire** (Articles L.314-1 à L.314-3 du code de l'éducation) ? Oui Non

Dérogation à l'organisation pédagogique de la classe, de l'école ou de l'établissement, liaison entre les niveaux d'enseignement, coopération avec les partenaires du système éducatif, langue d'enseignement, échanges avec des établissements étrangers, utilisation des outils et ressources numériques, répartition des heures d'enseignement sur l'ensemble de l'année scolaire, orientation des élèves, participation des parents d'élèves...

Quel est le nombre d'élèves
bénéficiaires du projet ?

150

Observations sur le nombre d'élèves bénéficiaires

Commentaires formulés par l'équipe d'analyse des dossiers

Quand débiterait la mise en œuvre du projet

:

Début

01/09/2023



Observations sur le calendrier

Commentaires formulés par l'équipe d'analyse des dossiers

Au-delà des équipes éducatives et des
élèves, quelles sont les autres parties
prenantes dans la mise en œuvre du projet
?

- Les équipes du périscolaire
- la commune / l'intercommunalité
- Le département
- La région
- Les partenaires associatifs
- Les entreprises
- D'autres acteurs (ARS, PJJ, etc.)

Observations

Commentaires formulés par l'équipe d'analyse des dossiers

3. Nos besoins pour la mise en œuvre du plan d'action

Auriez-vous besoin d'accompagnement pour :

- préciser les indicateurs de suivi et/ou d'évaluation
- préciser les modalités d'action
- co-construire des outils de suivi de projet (carnet de bord/tableau de suivi/protocole de test)
- définir des besoins de formation
- obtenir l'expertise de chercheurs

Si vous le souhaitez, dites-nous en plus :

Observations

Commentaires formulés par l'équipe d'analyse des dossiers

Pour la mise en œuvre de mon projet, j'envisage un besoin de financement éventuel sur les années scolaires : 2022-23 2024-25 2026-27
 2023-24 2025-26 2027-28

	Nature du besoin	Nombre de bénéficiaires	Montant estimé
Achat de matériel	Réaménagement intérieur : BCD/Ludothèque Albums de jeunesse : 1000 euros 15 livres audio Lunii Ma fabrique à histoire : 1000 euros 50 jeux éducatifs : 1000 euros mobilier tel que : petites tables- chaises - banquettes - poufs - bancs - support mural - présentoir - décor		12 000,00 €
Intervenants extérieurs	Conteur professionnel : Arnaud Redon : 1600 euros Spectacle interactif " Les secrets du jardin de Clément" de la compagnie Planète mômes : 675 euros		2 275,00 €
Formation			
Indemnisation de personnel EN			
Frais de déplacement	Transport pour se rendre au court métrage : 500 euros Transport pour se rendre au jardin d'Apremont-sur -Allier : 1675 euros		2 175,00 €
Autre	Court métrage " Jardins plantés" au cinéma le Palace : 675 euros Visite du Jardin d'Apremont-sur-Allier : 1600 euros		2 275,00 €
Montant total demandé			18 725,00 €



Aller à la fin →

Imprimer

Ecole maternelle Françoise Dolto / Domérat

Projet validé - Validation

Vous pouvez déposer vos documents ici :

Devis conteur pro-2023-003.pdf

devis aménagement extérieur jardin environnement.pdf

devis aménagement intérieur BDC ludothèque.odt

devis déplacement 2024.pdf

En cas de co-financement par la collectivité et/ou lorsque les demandes d'achat de matériel la concerne au titre du transfert de propriété, je me suis assurée que la collectivité a été associée ?

Oui

Non

Observations

Commentaires formulés par l'équipe d'analyse des dossiers

Bonjour,

Suite à la commission d'étude de votre dossier, Monsieur le Recteur a validé votre projet pour la BCD et le compteur.

Un montant total de 9 600 €, correspondant à votre projet sera versée à la Commune.

Les modalités de versement sont les suivantes :

30 % à réception de la convention que nous adresserons directement à la mairie

Le solde sur présentation des factures et du mandat correspondant.

Nous allons contacter la mairie pour les informer des modalités pratiques, nous vous placerons en copie de ce message.

Montant alloué A renseigner par l'équipe d'analyse des dossiers, la pluri-annualité proposée précédemment peut être modifiée

	Achat de matériel	Intervenants extérieurs	Formation	Indemnisation de personnels EN	Frais de déplacement	Autre	Financement par la CT de référence
2023-24	8 000,00 €	1 600,00 €					
2027-28							
Total alloué par poste	8 000,00 €	1 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total alloué par l'Education nationale au projet							9 600,00 €

Date de la commission de validation du projet : 10/07/2023

La décision a-t-elle été notifiée à l'établissement ? Oui Non

La modalité de délégation des crédits choisie est : EPLE (mutualisateur) DSDEN Collectivité territoriale

L'équipe territoriale d'appui estime que ce dossier constitue un "projet remarquable" à porter à connaissance de la DGESCO : Oui Non

Je positionne le dossier dans le statut :

← Revenir au début